

## MAIRIE DE POITIERS

Hôtel de Ville  
15 place du Maréchal Leclerc - CS 10569  
86021 POITIERS CEDEX

### Associés Poitiers

Anne David  
Jean-Paul Deranlot  
Franck Fortin  
Marielle Gargouil  
Michel d'Herouville  
Christine Janet  
Nicolas Jarry  
Dominique Jourde  
Jean-Paul Moinard  
Philippe Renouf

### Associés autres sites

François-Xavier Andrault  
Pascal Angeloni  
Karine Avrad  
Jean-Luc Bardet  
Hélène Braillard  
Pascal Da Costa  
Philippe Germon  
Frédéric Mielcarek  
Sylvie Raby  
Didier Savattier

### Associé service social

Benjamin Bibard

### ● Poitiers

16 rue du Pré Médard  
BP 25  
86281 Saint-Benoît Cedex  
Tél : 05 49 88 83 81  
Fax : 05 49 55 13 11  
[www.duo-solutions.fr](http://www.duo-solutions.fr)



## ANALYSE COMPTABLE DU COMITE D'ACTION SOCIALE (COMAS) EXERCICES 2012 à 2015

Le 2 juin 2016



Monsieur le Député Maire,

Vous m'avez demandé, par courrier du 17 mars dernier, de vous livrer une analyse comptable du **CO**mité d'**AC**tion **S**ociale (COMAS), exercices 2012 à 2015.

Vous souhaitez une analyse de la situation financière, une recherche sur la composition des fonds associatifs, une analyse des prêts octroyés et des risques y afférents, une étude sur l'évolution de la trésorerie et sur l'usage des fonds dont a bénéficié l'association.

Pour mener à bien cette mission, nous avons consulté l'ensemble des documents mis à notre disposition par vos services. Nous avons rencontré la Présidente et des membres du Conseil d'Administration le 19 mai 2016.

Nous avons adressé le 2 juin deux mails complémentaires à la Présidente ; ces deux mails ne concernent pas la période pendant laquelle s'exerce son mandat. A ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse.

Vous trouverez ci-après le compte rendu des travaux effectués selon les chapitres rappelés ci-dessus. Les opinions exprimées doivent être analysées avec les réserves ci-dessus.

Compte tenu, à la fois des délais que vous demandez et des moyens octroyés, nous nous sommes limités aux éléments les plus significatifs et les analyses ci-dessous ne sauraient être considérées comme exhaustives.

## 1. ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE :

Le bilan au 31 décembre 2015 peut être résumé comme suit (en K€) :

<b>Bilan au 31/12/2015</b>	
Prêts aux agents nets de provisions	191
Créances	7
Trésorerie	94
<b>Actif</b>	<b>292</b>
Dettes	-13
<b>Situation nette</b>	<b>279</b>

Si l'on s'en tient à une vision statique du bilan, photographie de la situation au 31.12.2015, on constate que la situation nette et la trésorerie sont largement positives et que les dettes sont très faibles.

Mais l'analyse doit être plus approfondie.

D'une part, la situation nette ci-dessus suppose que les prêts aux agents soient remboursés. L'analyse de leur risque est donc importante (voir ci-après).

D'autre part, les fonds associatifs sans droit de reprise dont l'association a été dotée à l'origine étaient de 434 K€. L'association a donc consommé 155 K€ de sa dotation initiale (36 %).

Si on détaille la période observée, la situation devient plus inquiétante. Au 31 décembre 2011, l'association avait dégagé des Report à nouveau positifs de 164 K€ qui venaient s'ajouter à la dotation initiale ; elle disposait donc de 598 K€ de situation nette. Elle n'en dispose plus à fin 2015 que de 279 K€. Elle a donc perdu en 4 ans 319 K€ ! (80 K€ par an en moyenne, dont 195 K€ pour la seule année 2014).

Sans modification de la gestion et retour à l'équilibre d'exploitation, l'avenir de l'association pourrait donc être plus sombre que ne le laissent penser les chiffres bruts au 31 décembre 2015.

## 2. COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS :

Nous n'avons pas pu retrouver l'origine des fonds associatifs, malgré les recherches de vos services jusqu'à 1962. Les statuts originaux du 27 juin 1962 ne sont pas plus explicites sur ce sujet.

Comment ces fonds associatifs ont-ils évolués ?

Ainsi que rappelé plus haut, au 31 décembre 2011, l'association avait accumulé des excédents ; c'est à partir de 2012 que la situation s'est dégradée comme expliqué ci-après.

Si en 2012 et 2013 le résultat de l'association est devenu négatif, le montant du déficit en valeur absolue restait relativement modeste. En terme de trésorerie, la situation n'appelait pas de signal d'alarme eu égard aux réserves accumulées antérieurement.

Pour autant, un résultat négatif n'est jamais normal pour une association, surtout dès lors qu'elle est totalement dépendante des subventions reçues pour son financement. Il aurait donc été prudent dès 2013, de mettre en œuvre un contrôle des actions permettant au global une limitation des fonds octroyés aux fonds reçus.

A l'inverse de cela, en 2014, la situation s'est totalement dégradée et a amené un déficit de plus de 195 K€.

Plutôt que de reproduire le compte de résultat dans sa présentation comptable, il nous a semblé, pour l'analyse, plus intéressant de le présenter sous une forme plus condensée et plus « fonctionnelle », en présentant le solde net (recettes moins dépenses) de chaque action et en synthétisant tous les autres mouvements en tant que « fonctionnement » de l'association.

**Evolution du résultat du COMAS**

	2012		2013		2014		2015	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%
<b>Subventions reçues</b>	196 617	100,00%	196 956	100,00%	197 564	100,00%	194 825	100,00%
<b>Actions</b>								
Chèques vacances	- 30 340	-15,43%	- 32 090	-16,29%	- 240 327	-121,65%	- 171 288	-87,92%
Aide au vacances	- 92 828	-47,21%	- 108 952	-55,32%	- 48 644	-24,62%	- 15 063	-7,73%
Arbre de Noël	- 78 023	-39,68%	- 75 023	-38,09%	- 77 285	-39,12%	- 32 364	-16,61%
Garantie obsèques	- 20	-0,01%	- 20	-0,01%	- 20	-0,01%	- 20	-0,01%
Secours	- 2 565	-1,30%	- 3 496	-1,77%	- 1 868	-0,95%	- 779	-0,40%
Dons décès	- 2 440	-1,24%	- 2 440	-1,24%	- 2 135	-1,08%	- 305	-0,16%
chèques sport	- 3 498	-1,78%	- 3 484	-1,77%	- 3 879	-1,96%	- 3 209	-1,65%
Chèques livres	- 2 544	-1,29%	- 3 150	-1,60%	- 3 365	-1,70%	- 3 046	-1,56%
Cesu	- 120	0,06%	- 1 104	-0,56%	- 498	-0,25%	- 561	-0,29%
Cartes Tamtam	- 3 066	-1,56%	- 2 156	-1,09%	- 2 672	-1,35%	- 2 243	-1,15%
Cinéma CGR	- 8 624	-4,39%	- 12 925	-6,56%	- 14 831	-7,51%	- 11 251	-5,77%
Aide au BAFA	-	0,00%	-	0,00%	- 1 160	-0,59%	- 1 000	-0,51%
Bon alimentaires	- 928	-0,47%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
<b>Coût net des actions</b>	- 224 756	-114,31%	- 244 839	-124,31%	- 396 684	-200,79%	- 241 128	-123,77%

**Fonctionnement de l'association**

Commissions boissons et panneaux	11 917	6,06%	12 378	6,28%	12 765	6,46%	12 669	6,50%
Cotisations adhérents	1 421	0,72%	1 439	0,73%	1 482	0,75%	1 165	0,60%
Produits financiers (dont int prêts)	6 930	3,52%	7 659	3,89%	6 556	3,32%	5 797	2,98%
Opérations exceptionnelles et impôts	196	0,10%	- 6 938	-3,52%	- 285	-0,14%	- 1 833	-0,94%
Charges de fonctionnement	- 20 117	-10,23%	- 17 296	-8,78%	- 16 880	-8,54%	- 17 961	-9,22%
Autrs produits d'exploitations (reprise tickets accord services)	968	0,49%	376	0,19%	-	0,00%	-	0,00%
<b>Coût net du fonctionnement</b>	1 315	0,67%	- 2 383	-1,21%	3 638	1,84%	164	-0,08%
<b>Résultat</b>	- 26 823	-13,64%	- 50 266	-25,52%	-195 482	-98,95%	- 46 467	-23,85%

On constate que ce n'est pas le coût de fonctionnement de l'association qui est la cause du déficit. Loin de là même, puisque le cumul des recettes des cotisations des adhérents, des commissions perçues, des recettes de placements de la trésorerie et des intérêts des prêts consentis, est à peu près équivalent (voire en 2012 et 2014 supérieur) aux dépenses de fonctionnement proprement dites.

Il convient toutefois de préciser que ces dépenses n'incluent aucune dépense de personnel ni de locaux, celles-ci étant entièrement prise en charge par la Mairie de Poitiers. Selon les chiffres transmis par vos services, le total des mises à disposition de moyens matériels, de personnel et d'heures de délégation peut être évalué à 134 986€ pour 2015 (soit 82% de la subvention directe octroyée).

**Ce sont donc les actions entreprises par le COMAS qui ont dépassé les ressources financières allouées pour les conduire.**

Parmi ces actions, les opérations ayant trait aux « vacances » sont de très loin les plus onéreuses. Elles se divisent en deux appellations, « Chèques vacances » et « Aide aux vacances ». Le chapitre suivant fournit des détails sur les modalités d'attribution de ces deux aides et leurs montants respectifs.

En tout cas, à elles seules, en 2014, elle représente 146 % des subventions reçues et 73 % du total des actions menées.

Les chiffres sont moins extrêmes en 2012, 2013 et 2015, mais ils traduisent le même déséquilibre. Le total Chèques vacances + Aide aux vacances était déjà de 62.6 % en 2012.

On remarquera que ce sont les « chèques vacances » qui obèrent le résultat, ils passent de 2012 à 2015 de 30 340 € à 171 288 € (et 240 327 € en 2014 !). Les « aide aux vacances » subissent en contrepartie l'effet inverse, de 92 828 € en 2012 à 15 063 € en 2015.

Globalement, tous les ans le coût net des opérations financées est supérieur aux subventions reçues. De 114 % en 2012 à 124 % en 2015, en passant par le pic de 201 % en 2014 (dépenses 2 fois supérieures aux recettes !). Dans le même temps, les subventions reçues sont, elles, stables puisqu'elles passent de 196 617 € en 2012 à 194 825 € en 2015.

#### Conclusion :

Les recettes de l'association sont stables. Si elles doivent le rester, il n'existe qu'une seule façon selon nous de rétablir l'équilibre d'exploitation : réduire les actions entreprises. Compte tenu de leur importance relative et des missions assignées à l'association, c'est soit le nombre de bénéficiaires des chèques vacances qui semble devoir être réduit (en modifiant les conditions d'attribution) soit le montant de la part nette restant à charge du COMAS sur chaque chèque.

### 3. ANALYSE SUCCINCTE DES « OPERATIONS VACANCES » :

Il existait en 2013 trois types d'actions « vacances » (annexe 1) :

- Les aides aux vacances familiales (pendant les vacances scolaires – 30 nuits maxi) ;
- Les aides aux vacances pour les centres de loisirs et voyages des écoles ;
- Les chèques vacances.

Toutes ces aides sont cumulables.

En 2014, la première catégorie a été remplacée par l'opération « vacances pour tous » (tous agents adhérents avec enfants), les deux autres ont été conservées (annexe 2.1 et 2.2).

Cette création est la cause essentielle de l'accélération de la dérive. En effet, si les « chèques vacances » donnent lieu à une répartition de la charge entre COMAS et agent bénéficiaire, les deux autres opérations sont intégralement gratuites. Au surplus, l'opération « vacances pour tous » donnait lieu à l'attribution de sommes significatives comme le montre le barème fourni en annexe 2.1 (480 € pour une famille de 3 enfants QF1, en échange d'une adhésion de 1 €).

En 2015, les mêmes opérations ont été reconduites (annexe 3).

Dès le début de l'année 2015, dans un CA du 20 février, le conseil s'est rendu compte, et a été alerté par les conseils externes, sur l'importance du déficit 2014. « *Le budget 2014 est déficitaire. La cause principale de ce déficit est la gratuité des chèques vacances pour tous proposée aux adhérents.* »

Le budget présenté au CA du 24 mars 2015 ce jour ne réduisait pas le poste en cause mais gelait les actions « *Tickets ciné ; Coupon sports ; chèques Cadhoc ; animation et goûter de Noël ; Tous les prêts* ».

Puis lors du CA du 20 avril, à nouveau 5 budgets différents étaient présentés. Le budget adopté par 9 voix contre 8 et 1 abstention porte la mention : « *comprend le budget 4 avec modification : suppression immédiate des chèques Vacances Famille Loisirs* ».

Mais le 17 septembre 2015, le CA constatait que les dépenses de ce même poste atteignait presque le budget fixé (132 738 € contre 137 200 €), et qu'une ligne « *Achat Chèques Vacances* » (104 872 €) figurait encore en dépenses sans avoir été budgétée. Le CA décide de geler ce poste à hauteur de 137 220 €. Le PV de ce CA est joint en annexe 5 (c'est sur les constatations ci-dessus que porte une des questions à ce jour sans réponse).

Les comptes 2015 subissent donc encore le coût de cette opération.

Opérations vacances				
	2012	2013	2014	2015
Chèques vacances, dont vacances pour tous				
Recettes	99 476	90 940	98 782	95 965
Dépenses	129 816	123 030	339 109	267 252
Coût net	-30 340	-32 090	-240 328	-171 288
Aide aux vacances				
Recettes				
Dépenses	92 828	108 952	48 644	15 063
Coût net	-92 828	-108 952	-48 644	-15 063
Total Recettes	99 476	90 940	98 782	95 965
Total Depenses	222 644	231 982	387 753	282 315
Dépenses/Recettes	223,82%	255,09%	392,54%	294,19%

En 2016 (annexe 4), seules existent les aides aux séjours scolaires et les chèques vacances (avec participation de l'agent), les « vacances pour tous » ont été supprimées mais la participation du COMAS a été revue à la hausse pour les « chèques vacances ».

A noter que si le principe de la gratuité et du montant peut être critiqué eu égard aux ressources disponibles, le caractère de modulation selon les ressources des agents a toujours existé (et perdure en 2016). Comme le montrent les annexes, les aides sont décroissantes selon le Quotient Familial de l'agent. Sans nous prononcer sur la pertinence du critère (qui a le mérite d'être externe et objectif), la recherche de l'objectif d'une attention particulière aux plus défavorisés est respectée.

#### 4. ANALYSE DES PRETS OCTROYES :

A partir des bilans, on peut toutefois reconstituer l'évolution suivante :

<b>Prêts octroyés (montants bruts cumulés au 31/12)</b>				
	2012	2013	2014	2015
Prêts prothèses et lunettes	1 856	293	0	0
Prêts immobiliers	157 400	137 928	141 421	105 641
Prêts amélioration propriétaire	62 073	74 365	110 791	88 532
Prêts sociaux LT	700	100	0	0
Prêts dépôt de garantie	3 173	2 459	1 187	147
<b>TOTAL brut</b>	<b>225 202</b>	<b>215 145</b>	<b>253 399</b>	<b>194 320</b>
Dépréciations	0	-3 461	-3 461	3 461
Situation nette	571 129	520 862	325 379	278 912
Prêts en % Situ nette	39,43%	41,31%	77,88%	69,67%

Commentaires principaux :

Les prêts représentaient 39 % de la situation nette fin 2012, et représentent près de 70 % de la situation nette fin 2015. Cet accroissement pèse sur les possibilités de trésorerie de l'association puisque celle-ci ne se libèrera qu'au fur et à mesure du remboursement des prêts.

La quasi-totalité des prêts concerne des opérations immobilières.

Peu de prêts supplémentaires ont été accordés (14 prêts immobiliers en 2014 et 3 en 2015), puisque le montant cumulé diminue, passant de 225 202 € à fin 2012 à 194 320 € à fin 2015. Cette évolution n'est pas la même selon la nature des prêts.

Concernant les risques, la provision constituée en 2013 est faible et perdure. Certains prêts sont remboursés, et des intérêts figurent au compte de résultat. Le commissaire aux comptes n'a pas fait d'observations sur ce point dans ses rapports. Pour autant sans une analyse détaillée des montants et du respect des remboursements prévus, il n'est pas possible de se prononcer sur les risques encourus par l'association (c'est la deuxième question posée restée sans réponse).



## 5. UTILISATION DES FONDS RECUS :

Au-delà de la valeur des fonds associatifs, vous nous demandez d'étudier l'adéquation des actions menées avec les subventions accordées.

Selon les statuts qui nous ont été fournis, version 2013, l'objet du COMAS est décrit dans l'article 2 :

*« Cette association a pour mission de développer la solidarité entre les agents territoriaux appartenant aux collectivités et établissements publics tels que désignés à l'article 1. Elle a pour but de développer l'action et l'activité sociale en direction des agents, conjoints et enfants à charge selon les règlements définis pour chaque prestation en portant une attention particulière aux plus défavorisés. Ces règlements sont actualisés chaque année en novembre pour valoir sur l'année suivante, ils seront annexés au règlement intérieur de fonctionnement de l'association ».*

Le règlement intérieur de 2013 ne précise pas cet objet, et se concentre sur la répartition des rôles entre les différentes instances.

Par contre, les conventions financières supportant les octrois de subventions précisent ces points, et précisent les buts assignés par les financeurs à l'association.

Contrat d'objectifs du 23 juin 2014 (entre Ville de Poitiers, Grand Poitiers, Président du CCAS et COMAS) :

*« Préambule :*

*Au-delà des obligations juridiques (lois des 2 et 19 février 2007), la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et le CCAS de Poitiers souhaitent préserver et développer les prestations d'action sociale en faveur des agents.*

*Le COMAS a pour mission de développer l'action sociale et solidaire en direction des agents et de leurs familles (conjoints et enfants à charge), en portant une attention plus particulière aux plus défavorisées.*

*C'est dans ce contexte que la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et le CCAS de Poitiers ont souhaité instaurer et pérenniser un partenariat fondé sur une relation directe et assorti d'objectifs clairement définis, tout en respectant la liberté d'initiative et l'autonomie de l'Association ».*

*« Article 2 : Objectifs recherchés par la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et le CCAS de Poitiers Dans le cadre du Plan d'action sociale, la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et le CCAS de Poitiers souhaitent faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des agents et de fait :*

- préserver les prestations sociales et solidaires ainsi que les activités sportives, culturelles et de loisirs proposées par l'Association aux agents adhérents ainsi qu'à leurs familles ;*
- rationaliser et suivre les activités du COMAS ;*
- clarifier les relations de la Ville de Poitiers, Grand Poitiers et du CCAS de Poitiers avec le COMAS ».*

« Article 4 : Engagements de l'Association / Service :

L'Association s'engage à :

« - utiliser l'aide perçue à la réalisation d'actions et/ou d'activités à caractère social (notamment dans le domaine de la santé et du logement), sportif, culturel et de loisirs pour le plus grand nombre d'agents adhérents ainsi que leurs familles, en particulier pour les plus démunis ;

- proposer aux agents adhérents ainsi qu'à leurs familles des actions (lieu de permanence, horaires d'ouverture, ...) et des activités répondant aux mieux à leurs attentes ».

Convention financière de 2014 entre Ville de Poitiers et COMAS :

« Préambule : Le COMAS...

Son action est menée en direction des agents, de leurs conjoints et enfants à charge en portant une attention plus particulière aux plus défavorisés.

C'est dans ce contexte que la Ville de Poitiers a décidé d'apporter son soutien (financier et autre) au COMAS tout en respectant sa liberté d'initiative et son autonomie.

Article 1 : Objet de la subvention : favoriser le développement des activités de loisirs et autres activités sociales pour les agents de la Collectivité.

Par l'intermédiaire du Comité d'action sociale (COMAS) que la Collectivité subventionne, des actions et aides financières sont proposées aux agents lors d'événements de la vie dans le domaine des loisirs, de la culture et du logement ».

« Article 9 : Obligations auxquelles l'association s'engage

L'association s'engage à :

- utiliser l'aide perçue à la réalisation de l'action proposée ;
- ... ».

Plus largement, sans que cela n'engage directement le COMAS, un protocole d'accord relatif au plan d'action sociale de la collectivité à destination des agents, du 25 novembre 2010, entre le Maire de Poitiers, Président de Grand Poitiers, Président du Conseil d'administration du CCAS et le syndicat CGT, le syndicat FO, la section des communaux de la CFDT stipule :

« Préambule :

L'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, dans des domaines aussi larges que la santé, la restauration, les vacances, les loisirs ou encore l'enfance. Il s'agit également d'aider les agents à faire face à des situations difficiles (article 26 de la loi du 2 février 2007).

...

Le plan d'action qui suit s'inscrit autour de trois axes :

- répondre à l'exigence de solidarité envers les agents rencontrant des difficultés ;
- participer à un certain nombre de frais liés au travail (transports, restauration) ;
- faciliter la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle des agents ;

... ».

S'ensuivent une liste d'actions à mener et des moyens mis en œuvre, y compris le mode gestion.

A titre d'exemples, la commission de secours, l'assistance et conseil social, les titres restaurant, les frais de transport, de repas, ...

Au chapitre c. Le conventionnement avec les associations de personnel, figure un paragraphe I. Le Comité d'action sociale (COMAS) :

- « - Le COMAS participe à l'aide aux familles notamment au niveau des vacances (chèques vacances, aides au départ en séjours collectifs et en vacances familiales, aide aux vacances pour enfant ou conjoint en situation de handicap).
- L'aide aux familles se traduit également par une aide rentrée scolaire, l'arbre de Noël du personnel, des dons pour les naissances, les longues maladies, les décès et la participation aux frais d'obsèques.
- En outre, le COMAS favorise les activités culturelles au travers de prestations de billetterie (coupons sports, chèques livre/disque/culture, tickets de cinéma, carte tam tam).
- Enfin, une commission de prêts décide de l'attribution de prêts liés à l'habitat et à la santé ».

Mode de gestion : conventionnement avec le COMAS

Le COMAS reçoit donc des subventions affectées à des actions précises, bien définies.

Selon nous et en fonction de nos investigations, il semblerait que les actions décrites dans les comptes entrent toutes dans l'objet de l'association et les demandes des financeurs.

Mais il appartient ensuite aux collectivités d'apprécier si les actions conduites et leur importance relative, décrite dans le tableau ci-dessous, respecte les objectifs fixés.

Répartition des actions en valeur								
	2012		2013		2014		2015	
	valeur	%	valeur	%	valeur	%	valeur	%
Chèques vacances	30 340	13,50%	32 090	13,11%	240 327	60,58%	171 288	71,04%
Aide au vacances	92 828	41,30%	108 952	44,50%	48 644	12,26%	15 063	6,25%
Arbre de Noël	78 023	34,71%	75 023	30,64%	77 285	19,48%	32 364	13,42%
Garantie obsèques	20	0,01%	20	0,01%	20	0,01%	20	0,01%
Secours	2 565	1,14%	3 496	1,43%	1 868	0,47%	779	0,32%
Dons décès	2 440	1,09%	2 440	1,00%	2 135	0,54%	305	0,13%
chèques sport	3 498	1,56%	3 484	1,42%	3 879	0,98%	3 209	1,33%
Chèques livres	2 544	1,13%	3 150	1,29%	3 365	0,85%	3 046	1,26%
Cesu	- 120	-0,05%	1 104	0,45%	498	0,13%	561	0,23%
Cartes Tamtam	3 066	1,36%	2 156	0,88%	2 672	0,67%	2 243	0,93%
Cinéma CGR	8 624	3,84%	12 925	5,28%	14 831	3,74%	11 251	4,67%
Aide au BAFA	-	0,00%	-	0,00%	1 160	0,29%	1 000	0,41%
Bon alimentaires	928	0,41%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
<b>TOTAL des actions menées</b>	<b>224 756</b>	<b>100,00%</b>	<b>244 839</b>	<b>100,00%</b>	<b>396 684</b>	<b>100,00%</b>	<b>241 128</b>	<b>100,00%</b>

## 6. CONCLUSION :

Compte tenu de l'importance de la dotation initiale et du fait que les prêts aux agents diminuent, le COMAS a pu supporter en trésorerie les déficits des quatre derniers exercices.

Ces déficits ont été essentiellement le fait d'actions gratuites relatives aux vacances, dont les conséquences financières ont été mal anticipées au moment de leur décision, et auxquelles il n'a pas été apporté de corrections assez rapidement.

Cette compensation ne durera pas, et pour éviter à terme, des difficultés, il convient de retrouver a minima l'équilibre d'exploitation.

Dans un cadre contraint de subventions constantes, c'est vers l'optimisation des actions entreprises qu'il faut se tourner pour trouver les améliorations nécessaires.

Concernant les prêts octroyés, leurs remboursements conditionnent les liquidités de l'association, mais ils semblent peu risqués.

Enfin, concernant le choix des actions (octrois de prêts moins nombreux inclus) et leur importance relative, il appartient à votre collectivité de se prononcer, au vu des buts que vous avez assigné à cette association dans vos conventions, supports des financements attribués.

### Evènements récents :

La rencontre avec le CA actuel, élu le 24 novembre 2015 et installé le 1<sup>er</sup> décembre 2015 n'a pas été facile à obtenir. Les membres m'ont exprimé l'impression qu'ils ont eue, d'une défiance vis à vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des comptes pourtant établis et certifiés par des professionnels indépendants.

Une fois ce malentendu dissipé, la rencontre s'est déroulée dans un bon climat, en présence de la Présidente et de 5 membres du CA, mais aussi de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Ils ont répondu à mes questions et m'ont fourni les documents demandés.

Ils m'ont également entretenu de leurs décisions pour 2016, et fourni différents budgets eu égard aux hypothèses de financement. Il n'entrait pas dans ma mission de me prononcer sur les mesures envisagées. Toutefois au regard des points abordés ci-dessus, je vous informe qu'ils ont décidé de ne plus octroyer de prêts et de réorienter les agents vers un organisme bancaire offrant des conditions intéressantes.

Nous avons constaté que les instances dirigeantes ont changé plusieurs fois au cours des derniers mois. L'instabilité de la gouvernance n'aide pas à agir avec rapidité en cas de difficultés ou de dérive des actions.

A toutes fins utiles nous rappelons ci-dessous les élus actuels avec leur date de nomination.

Client: COMAS		<b>MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>				Code: 01-7	
Ex: 31/12/2015						Folio: 1	
						Date: 24/03/2016	
						Colla: JOA	
NOMS - PRENOMS		Date de Naissance	Année de limite d'âge	Nomination	Expiration	Elu	Postes
<b>Administrateurs</b>							
ALIX CATHERINE	CFDT						
CESVRE CHARLINE	CFDT						
HATI JOCELYN	CFDT						
PAGET CYRIL	CFDT						
VINET GWENAELLE	CFDT						
BABUCHON HENRY	CGT			01/02/2016	01/02/2019	X	2ème Vice-Président
COMBES ERIC	CGT						
DAVID SYLVAIN	CGT			01/02/2016	01/02/2019	X	Trésorier
MINAULT PHILIPPE	CGT			01/02/2016	01/02/2019	X	1er Vice Président
SAZARIN MORIN EMMANUEL	CGT			01/12/2015	01/12/2018	X	Membre CA
BOUDIER CLAUDINE	FO						
GREGORY MATTHIEU	FO						
MEEVAH LOUISE	FO						
RENAUDON STEPHANE	FO						
TAVOILLOT NADINE	FO						
AMAND PATRICK	Membre			01/12/2015	01/02/2016		
BLAISON ANDREE				01/02/2016	01/12/2019	X	Présidente
BOHAN VINCENT	Membre			01/12/2015	01/02/2016		
FOUCTEAU ANNIE	Membre			01/12/2015	01/12/2018	X	Membre CA
GUITTONNEAU JEAN-PHILIPPE	Membre			01/12/2015	01/02/2016		
MARTIN VALERIE	Rep. Elu Grand Poitiers			01/02/2016	01/02/2019	X	Secrétaire

Fait à Poitiers,  
Le 2 juin 2016

Pour la SARL DUO SOLUTIONS,  
**Jean-Paul MOINARD,**  
Expert-comptable

# ANNEXES



## PARTICIPATION PRESTATIONS 2013 DU COMAS

## → AIDES AUX VACANCES - TARIFS 2013 - BÉNÉFICIAIRES : LES ADHÉRENTS

## → Vacances familiales (maxi 30 nuits) - Uniquement pendant les vacances scolaires

ÂGE	QF 1 0 à 550	QF 2 551 à 750	QF 3 751 à 900	QF 4 901 à 1050	QF 5 1051 à 1300	QF 6 1301 à 1600	QF 7 + de 1600
JUSQU'AUX 18 ANS INCLUS	10 €	8 €	7 €	5 €	3 €	2 €	1 €

## → Enfants en situation de handicap (illimité)

SANS CONDITION D'ÂGE ET SANS CONDITION DE RESSOURCES	25 EUROS PAR JOUR
---	----------------------

## → Centre de loisirs avec ou sans hébergement (illimité) - Uniquement pendant les vacances scolaires

ÂGE	QF 1 0 à 550	QF 2 551 à 750	QF 3 751 à 900	QF 4 901 à 1050	QF 5 1051 à 1300	QF 6 1301 à 1600	QF 7 + de 1600
JUSQU'AUX 18 ANS INCLUS	11 €	9 €	8 €	6 €	4 €	3 €	2 €

## → Séjours organisés par l'école (maxi 15 jours)

## → EN CLASSE

ÂGE	QF 1 0 à 550	QF 2 551 à 750	QF 3 751 à 900	QF 4 901 à 1050	QF 5 1051 à 1300	QF 6 1301 à 1600	QF 7 + de 1600
JUSQU'AUX 18 ANS INCLUS	10 €	8 €	7 €	5 €	3 €	2 €	1 €

## → À L'ÉTRANGER

ÂGE	QF 1 0 à 550	QF 2 551 à 750	QF 3 751 à 900	QF 4 901 à 1050	QF 5 1051 à 1300	QF 6 1301 à 1600	QF 7 + de 1600
JUSQU'AUX 18 ANS INCLUS	23 €	18 €	16 €	14 €	12 €	10 €	5 €

Les aides versées ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille au titre des séjours.

## → CHÈQUES VACANCES - CESU - TARIFS 2013 - BÉNÉFICIAIRES : LES ADHÉRENTS

## → CHÈQUES VACANCES 240 euros (Agent avec enfant jusqu'à 18 ans inclus)

ÉPARGNE ANNUELLE MAXI	Jusqu'à 550 QF 1		551 à 750 QF 2		751 à 900 QF 3		901 à 1050 QF 4		1051 à 1300 QF 5		1301 à 1600 QF 6		+ de 1600 QF 7	
	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS
1 CHÈQUE DE 10 €	7 €	3 €	7,40 €	2,60 €	7,70 €	2,30 €	8,10 €	1,90 €	8,60 €	1,40 €	9,10 €	0,90 €	9,50 €	0,50 €

MINI 100 € jusqu'à 240 euros MAXI - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

## → CHÈQUES VACANCES 350 euros (Agent avec enfant jusqu'à 18 ans inclus)

ÉPARGNE ANNUELLE MAXI	Jusqu'à 550 QF 1		551 à 750 QF 2		751 à 900 QF 3		901 à 1050 QF 4		1051 à 1300 QF 5		1301 à 1600 QF 6		+ de 1600 QF 7	
	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS	AGENT	COMAS
1 CHÈQUE DE 10 €	6,80 €	3,20 €	7,60 €	2,40 €	7,80 €	2,20 €	8,50 €	1,50 €	8,80 €	1,20 €	9,30 €	0,70 €	9,60 €	0,40 €

MINI 100 € jusqu'à 350 euros MAXI - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

## \* POUR EN BÉNÉFICIER

- Avoir 6 mois d'ancienneté et travailler au minimum à 1/2 temps annualisé
- Les chèques sont remis uniquement une fois le dernier encaissement réalisé.
- AUCUNE RÉSERVATION NI COMMANDE PAR TÉLÉPHONE.

## → CHÈQUES DOMICILE CESU 240 euros (une commande en avril et une en septembre)

MONTANT ANNUEL MAXI	QF 1 0 à 550	QF 2 551 à 750	QF 3 751 à 900	QF 4 901 à 1050	QF 5 1051 à 1300	QF 6 1301 à 1600	QF 7 + de 1600
PARTICIPATION COMAS	48 €	42 €	36 €	30 €	24 €	18 €	12 €
VOTRE PARTICIPATION	192 €	198 €	204 €	210 €	216 €	222 €	228 €
CRÉDIT D'IMPÔT 50% ANNÉE	96 €	99 €	102 €	105 €	108 €	111 €	114 €

Le Chèque Domicile CESU représente une aide financière du Comas qui vous permet de payer des services à la personne tels que :

- Ménages, repassage, courses,
- Garde et surveillance de résidence, d'animaux
- Travaux de jardinage, petit bricolage
- Assistance informatique...

## \* POUR EN BÉNÉFICIER

- Avoir 6 mois d'ancienneté et travailler au minimum à 1/2 temps annualisé
- Les chèques sont remis uniquement une fois le dernier encaissement réalisé.
- AUCUNE RÉSERVATION NI COMMANDE PAR TÉLÉPHONE.

# Attention

Annexe 2.1

## NOUVELLE FORMULE

L'aide aux vacances familiales devient  
**"VACANCES POUR TOUS"**  
délivrée sous forme de Chèques vacances ANCV  
sans participation de l'agent

QUOTIENT : déterminé par le montant de la ligne 14 du ou des avis d'impôt 2013 (sur les revenus 2012)

Nombres d'enfants à charge fiscalement	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF 7 + 1600
1	180 €	160 €	140 €	120 €	70 €	20 €	20 €
2	340 €	300 €	260 €	220 €	90 €	40 €	40 €
3	480 €	420 €	360 €	300 €	110 €	60 €	60 €
4	580 €	520 €	440 €	360 €	130 €	80 €	80 €
5	620 €	560 €	480 €	400 €	150 €	90 €	90 €
6	640 €	580 €	500 €	420 €	170 €	110 €	110 €
7	660 €	600 €	520 €	440 €	190 €	130 €	130 €
8	680 €	620 €	540 €	460 €	210 €	150 €	150 €

**Pour commander quatre dates vous sont proposées :**

<b>JANVIER</b>	du <b>lundi 6</b> janvier au <b>vendredi 31</b> janvier 2014
<b>MARS</b>	du <b>lundi 3</b> mars au <b>vendredi 28</b> mars 2014
<b>MAI</b>	du <b>lundi 5</b> mai au <b>vendredi 30</b> mai 2014
<b>OCTOBRE</b>	du <b>mercredi 1er</b> octobre au <b>mercredi 31</b> octobre 2014

## PRESTATIONS AUTRES

**CADHOC NOËL - DATE LIMITE le 31 Octobre 2014 inclus**

Chéquier remis (valeur selon année de naissance de l'enfant)

ENFANTS NÉS EN	2014- 2012	2011 - 2004	2003
<b>Pour 2014</b>	15 €	25 €	30 €

**CADHOC NAISSANCE OU ADOPTION :**

**Il vous sera remis un chéquier d'une valeur de 140 € sous forme de chèques CADHOC**

A solliciter dans un **déla** maximum de **1 an** après la naissance ou l'adoption de l'enfant sur présentation d'un extrait d'acte de naissance, ou jugement d'adoption ou acte de naissance de l'enfant portant mention de la reconnaissance par l'agent.

**PRÊTS :**

Immobilier, Amélioration, Prothèses et Lunetterie, Dépôt de Garantie, Etudiant et Prêt Handicapé.

## DIVERS - PARTENAIRE COMAS

**CARTE TAMTAM ICE**

Carte valable du 1er janvier au 31 décembre 2013 - Prix d'achat **3 € règlement en espèces uniquement**

Elle donne accès à diverses réductions chez les commerçants de Poitiers et de ses environs, ainsi qu'à de la billetterie

**MERLING A CAFES**

Clés disponible pour réduction sur le café (38cts au lieu de 40cts)

**CRÉDIT MUTUEL**

Avantages : Epargne, assurances, téléphone mobile et télésurveillance.





## PRESTATIONS 2014

Pour bénéficier de toutes les prestations, il faut être inscrit au COMAS en tant qu'adhérent du 01/01/2014 au 31/12/2014

Avoir 6 mois d'ancienneté et travailler au minimum à 1/2 temps annualisé

Pour calculer votre QF se reporter au montant de la ligne 14 du ou des avis d'impôt 2013 (sur revenus 2012)

*Amneste*  
*L.L*

## CENTRE DE LOISIRS - SEJOURS SCOLAIRES



► **CENTRES DE LOISIRS avec ou SANS HÉBERGEMENT - (illimité)** Uniquement pendant les vacances scolaires

AGE jusqu'au 18 ans inclus	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF7 + 1600
		11,00 €	9,00 €	8,00 €	6,00 €	4,00 €	3,00 €

► **SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE - (15 jours maxi) - en Classe**

AGE jusqu'au 18 ans inclus	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF7 + 1600
		10,00 €	8,00 €	7,00 €	5,00 €	3,00 €	2,00 €

► **SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE - (15 jours maxi) - à l'Étranger**

AGE jusqu'au 18 ans inclus	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF7 + 1600
		23,00 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €	10,00 €

Les aides versées ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille au titre des séjours

## CHEQUES VACANCES 2014

Les chèques sont remis UNIQUEMENT une fois le dernier encaissement réalisé.

Aucune réservation ni commande par téléphone. Aucune reprise des chèques périmés.



► **CHEQUES VACANCES 240 € (Agent avec enfant jusqu'à 18 ans inclus)**

EPARGNE ANNUELLE MAXI	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF7 + 1600	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	7 €	3 €	7,40 €	2,60 €	7,70 €	2,30 €	8,10 €	1,90 €	8,60 €	1,40 €	9,10 €	0,90 €	9,50 €	0,50 €
PARTICIPATION COMAS	72,00 €		62,40 €		55,20 €		45,60 €		33,60 €		21,60 €		12,00 €	
VOTRE PARTICIPATION	168,00 €		177,60 €		184,80 €		194,40 €		206,40 €		218,40 €		228,00 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € jusqu'à 240 € euros MAXI - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

► **CHEQUES VACANCES 350 € (Agent sans enfant ou enfant + 18 ans)**

EPARGNE ANNUELLE MAXI	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF7 + 1600	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	6,80 €	3,20 €	7,60 €	2,40 €	7,80 €	2,20 €	8,50 €	1,50 €	8,80 €	1,20 €	9,30 €	0,70 €	9,60 €	0,40 €
PARTICIPATION COMAS	112 €		84 €		77 €		52,50 €		42 €		24,50 €		14 €	
VOTRE PARTICIPATION	238 €		266 €		273 €		297,50 €		308 €		325,50 €		336 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € jusqu'à 350 € euros MAXI - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

## CHEQUE CESU 2014

Chèque Emploi Service Universel pour les services à la personne tels que ménage, repassage, courses, travaux de jardinage, Petit bricolage, assistance informatique, garde et surveillance de résidence, d'animaux



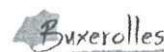
*simplifiez-vous la vie!*

► **CHEQUES DOMICILE CESU 240 € (1 commande en Avril et 1 en Septembre)**

MONTANT ANNUEL MAXI	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF7 + 1600
PARTICIPATION COMAS	48 €	42 €	36 €	30 €	24 €	18 €	12 €
VOTRE PARTICIPATION	192 €	198 €	204 €	210 €	216 €	222 €	228 €
Crédit d'impôt 50% année	96 €	99 €	102 €	105 €	108 €	111 €	114 €

Les chèques sont remis UNIQUEMENT une fois le dernier encaissement réalisé.

Aucune réservation ni commande par téléphone. Aucune reprise ni remboursement des chèques périmés



## PRESTATIONS 2015 / 2

L'agent doit être adhérent avant toute demande de prestations (aucune demande rétroactive à la date d'adhésion ne pourra être prise en compte)

Avoir 6 mois d'ancienneté et travailler au minimum à 1/2 temps annualisé

Pour calculer votre QF vous reporter au montant de la ligne 14 du ou des avis d'impôt 2014 ( sur revenus 2013)

### J) CHEQUES VACANCES FAMILLE LOISIRS - (sans participation de l'agent)

Agents adhérents avec enfants jusqu'à 18 ans inclus. Se déplacer obligatoirement au secrétariat pour la réservation.

Aide délivrée sous forme de chèques vacances ANCV. Remise en main propre.

Pour la livraison, ils peuvent être remis à une tierce personne (collègue, conjoint,...) qui devra présenter sa propre carte d'identité, une autorisation et la carte d'adhérent 2015 de l'agent concerné.

Nombres d'enfants déclarés à charge fiscalement	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF 7 + 1600
1	180 €	160 €	140 €	120 €	70 €	20 €	20 €
2	340 €	300 €	260 €	220 €	90 €	40 €	40 €
3	480 €	420 €	360 €	300 €	110 €	60 €	60 €
4	580 €	520 €	440 €	360 €	130 €	80 €	80 €
5	620 €	560 €	480 €	400 €	150 €	90 €	90 €
6	640 €	580 €	500 €	420 €	170 €	110 €	110 €
7	660 €	600 €	520 €	440 €	190 €	130 €	130 €
8	680 €	620 €	540 €	460 €	210 €	150 €	150 €

POUR RESERVER VENIR JUSQU'AU 30 du MOIS pour une réception fin du mois suivant.

**!!! DATE LIMITE DE RÉSERVATION 30 JUIN 2015 DERNIER DÉLAI POUR RÉCEPTION FIN JUILLET**

### K) VACANCES FAMILLE LOISIRS - ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

#### ► MONTANT DE LA PRESTATION (nombre de nuit illimité)

Au choix pour la famille de bénéficiaire pour l'enfant soit des chèques vacances sans participation soit des 25 euros par nuit. Sur remise de l'imprimé original tamponné et signé par le Loueur ou le Gérant de l'Etablissement, sans aucune modification et accompagné des pièces justificatives. Les aides versées, une fois le séjour effectué, ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille pour l'enfant concerné, au titre des séjours.

Sans condition d'âge Sans condition de ressources	<b>25 € par nuit</b>
--	----------------------



### L) CHEQUES VACANCES 2015 - (avec participation de l'agent)

Se déplacer obligatoirement au secrétariat pour la commande. Les chèques sont remis UNIQUEMENT une fois le dernier encaissement réalisé.

1) Règlement par PRÉLÈVEMENT ou par CHÈQUES Venir jusqu'au 20 du mois pour une réception fin du mois suivant.

2) Règlement en ESPÈCES possibilité jusqu'au dernier jour du mois pour une réception fin du mois suivant

!!! Attention, dernière commande de l'année le 20 novembre dernier délai pour une livraison avant Noël.

Chèques vacances ANCV remis en main propre. Pour la livraison, ils peuvent être remis à une tierce personne (collègue, conjoint,...) qui devra présenter sa propre carte d'identité, une autorisation et la carte d'adhérent 2015 de l'agent concerné. Aucune réservation ni commande par mail ou téléphone. Aucune reprise des chèques périmés.

#### ► CHEQUES VACANCES 240 €uros (Agent avec enfant jusqu'à 18 ans inclus)

EPARGNE ANNUELLE MAXI	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF 7 + 1600	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	7 €	3 €	7,40 €	2,60 €	7,70 €	2,30 €	8,10 €	1,90 €	8,60 €	1,40 €	9,10 €	0,90 €	9,50 €	0,50 €
PARTICIPATION COMAS	72,00 €		62,40 €		55,20 €		45,60 €		33,60 €		21,60 €		12,00 €	
VOTRE PARTICIPATION	168,00 €		177,60 €		184,80 €		194,40 €		206,40 €		218,40 €		228,00 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € jusqu'à 240 €uros MAXI - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

#### ► CHEQUES VACANCES 350 €uros (Agent sans enfant ou avec dernier enfant de plus de 18 ans)

EPARGNE ANNUELLE MAXI	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF 7 + 1600	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	6,80 €	3,20 €	7,60 €	2,40 €	7,80 €	2,20 €	8,50 €	1,50 €	8,80 €	1,20 €	9,30 €	0,70 €	9,60 €	0,40 €
PARTICIPATION COMAS	112 €		84 €		77 €		52,50 €		42 €		24,50 €		14 €	
VOTRE PARTICIPATION	238 €		266 €		273 €		297,50 €		308 €		325,50 €		336 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € jusqu'à 350 €uros MAXI - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

③ SEJOURS SCOLAIRES



► SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE - ( 7 jours maxi) - en Classe

jusqu'au 18 ans inclus	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF7 1601 et +
	10 €	8,00 €	7,00 €	5,00 €	3,00 €	2,00 €	1,00 €

► SÉJOURS ORGANISÉS PAR L'ÉCOLE - (15 jours maxi) - à l'Étranger

jusqu'au 18 ans inclus	QF1 0 à 550	QF2 551 à 750	QF3 751 à 900	QF4 901 à 1050	QF5 1051 à 1300	QF6 1301 à 1600	QF7 1601 et +
	23,00 €	18,00 €	16,00 €	14,00 €	12,00 €	10,00 €	5,00 €

Sur remise de l'imprimé original tamponné, et signé par le Directeur de l'Établissement et sans aucune modification.

Les aides versées, une fois le séjour effectué (après la date d'adhésion), ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille au titre des séjours.

④ ENFANTS en SITUATION de HANDICAP  
Vacances Familiales ou Centres Spécialisés, AU CHOIX



► MONTANT DE LA PRESTATION (nombre de nuit ou jour illimité)

Sur remise de l'imprimé original du Comas, tamponné et signé par le loueur ou le gérant de l'établissement (sans aucune modification), et accompagné de la FACTURE ACQUITTEE et de l'ATTESTATION DE SEJOUR pour l'enfant concerné. Les aides versées, une fois le séjour effectué, ne pourront en AUCUN CAS être supérieures à la somme réellement dépensée par la famille pour l'enfant concerné, au titre des séjours.

Sans condition d'âge, sans condition de ressources	<b>25 € par nuit ou jour</b>
--	------------------------------


⑤ CHEQUES VACANCES 2016 - (avec participation de l'agent)



Commande en une seule fois (règlement espèces ou chèque) VENIR AVANT le 20 du mois pour une réception fin du mois suivant l'encaissement.  
Commande par prélèvements bancaire VENIR AVANT le 20 du mois, livraison le mois suivant le solde de la dernière échéance.  
**Attention, dernière commande de l'année venir avant le 20 novembre dernier délai pour une livraison avant Noël.**


Les chèques vacances ANCV sont remis en main propre. Pour la livraison, ils peuvent être remis à une tierce personne (collègue, conjoint, autres ...) qui devra présenter sa propre carte d'identité, une autorisation de votre part ainsi que votre carte d'adhérent 2016. Aucune réservation ni commande par mail ou téléphone. Aucune reprise des chèques périmés.

► CHEQUES VACANCES 350 € Montant annuel maxi (Agent avec enfant jusqu'à 18 ans inclus)

 e-CHEQUE-VACANCES	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF7 1601 et +	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	5,00 €	5,00 €	5,70 €	4,30 €	6,20 €	3,80 €	6,90 €	3,10 €	7,70 €	2,30 €	8,50 €	1,50 €	9,00 €	1,00 €
PARTICIPATION COMAS	175,00 €		150,50 €		133,00 €		108,50 €		80,50 €		52,50 €		35,00 €	
VOTRE PARTICIPATION	175,00 €		199,50 €		217,00 €		241,50 €		269,50 €		297,50 €		315,00 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

► CHEQUES VACANCES 240 € Montant annuel maxi (Agent sans enfant ou avec dernier enfant de + de 18 ans)

 e-CHEQUE-VACANCES	QF1 0 à 550		QF2 551 à 750		QF3 751 à 900		QF4 901 à 1050		QF5 1051 à 1300		QF6 1301 à 1600		QF7 1601 et +	
	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas	Agent	Comas
1 CHEQUE DE 10 EUROS	5,00 €	5,00 €	5,70 €	4,30 €	6,20 €	3,80 €	6,90 €	3,10 €	7,70 €	2,30 €	8,50 €	1,50 €	9,00 €	1,00 €
PARTICIPATION COMAS	120,00 €		103,20 €		91,20 €		74,40 €		55,20 €		36,00 €		24,00 €	
VOTRE PARTICIPATION	120,00 €		136,80 €		148,80 €		165,60 €		184,80 €		204,00 €		216,00 €	

MINIMUM DE COMMANDE 100 € - possibilité de fractionner en 2 commandes différentes

⑥ AUTRES PRESTATIONS

► NAISSANCE OU ADOPTION -

Sous forme de chèque ou carte cadeau d'une valeur de 140 € offert à l'agent adhérent. Remis en main propre.

A solliciter DANS L'ANNÉE CIVILE pour la naissance ou l'adoption de l'enfant (exception faite pour les enfants nés en décembre dont les cadhoc pourront être remis jusqu'au 31 janvier de l'année civile suivante).

Sur présentation d'un extrait d'acte de naissance, du jugement d'adoption ou acte de naissance de l'enfant portant mention de la reconnaissance par l'agent.

► PARTENAIRES COMAS -

**CARTE TAMTAM ICE** valable du 1er février 2016 au 31 janvier 2017, donne accès à diverses réductions chez les commerçants de Poitiers et de ses environs, ainsi qu'à de la billetterie - Rendez vous sur le site "TAM TAM ICE"

**PASS RESTOPOLITAN** : Un repas offert à chaque addition - valable un an - Vente au secrétariat - Liste restaurants disponible [www.RESTOPOLITAN.COM](http://www.RESTOPOLITAN.COM)

**MERLING A CAFES** : Clés disponibles au secrétariat sur simple demande de l'agent adhérent pour réduction sur le café (38cts au lieu de 40cts)

**CRÉDIT MUTUEL** : Epargne, assurances, téléphone mobile et télésurveillance.



**COMITE D'ACTION SOCIALE  
Ville, CCAS, GRAND POITIERS  
Communes et Etablissements affiliés**

**COMPTE RENDU**

Conseil d'Administration du jeudi 17 septembre 2015  
9 heures à 12 heures - salle Orfond B007  
53 rue Théophraste Renaudot - Poitiers

**Membres Présents** : BOUDIER Claudine (présidente), CESVRE Charline, COINTEPAS Lydia, COMBES Eric, GUITTONNEAU Jean Philippe, HATI Jocelyne (vice-présidente), MESLE Frédérique (trésorière), MEVAAH Louise, PERE Margaret (secrétaire adjointe), ROUSSEAU Christian (vice-président), SAZARIN-MORIN Emmanuel, VINGERDER Willy, (12)

**Membres Excusés** : ALLIX Catherine, BENETRAULT Francis, CAYROU Hervé, DEPOUET Marie Jeanne, MINAULT Philippe, SCHERTZ Philippe (trésorier-adjoint), SIMON-HIERNARD Dominique, VIGNAULT Mélanie (8)

**Pouvoirs** : ALLIX Catherine à CESVRE Charline, BENETRAULT Francis à GUITTONNEAU Jean Philippe, CAYROU Hervé à VINGERDER Willy, SIMON-HIERNARD Dominique à HATI Jocelyne, VIGNAULT Mélanie à COMBES Eric (5)

**Invités** : Frédéric BISSIRIEIX (Directeur de Service DRH), Mme Nathalie GORRY (Expert-Comptable), M. Laurent MORILLON (Commissaire aux Comptes)

**Rapporteur de séance** : Margaret PERE (secrétaire Adjointe)

La séance est ouverte à 9h00 heures

Conformément aux dispositions statutaires définies à l'article 9 des statuts de l'association, le quorum de présence physique de 10 membres (50% des 21 membres) est atteint, Claudine BOUDIER présidente, invite l'assemblée à débattre de l'ordre du jour.

En préambule, il est fait part d'un mail envoyé par Monsieur Philippe MINAULT qui déplore le changement de date du dernier Conseil d'Administration. (jour fixé lors de l'Assemblée Générale du 19 juin dernier).

Entre temps la date du CHSCT a été déplacée.

C'est donc un concours de circonstance qui a fait que les deux réunions sont tombées le même jour.

Par définition, cela ne pouvait pas être prévu à l'avance.

**QUESTION 1/ APPROBATION DE PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MAI 2015**

Il convient de valider le compte rendu.

**PV approuvé à l'unanimité**

M. MORILLON rappelle et recommande que les PV lui soient transmis très régulièrement. A ce jour celui du 20 février dernier ne lui a toujours pas été communiqué.

QUESTION 2 / BILAN FINANCIER

BUDGET 5

Section recettes	Prévisionnel recettes 2015	Recettes 2015
<b>SUBVENTIONS 2015</b>		
Ville de Poitiers	119 881 €	117 483,00 €
CCAS de Poitiers	25 034 €	24 543,00 €
Grand Poitiers: Budget Général	8 547 €	8 212,00 €
Grand Poitiers: Budget Eaux	7 002 €	6 727,00 €
Grand Poitiers: Budget Assainissement	7 370 €	6 942,00 €
CCAS de Migné-Auxances	2 934 €	2 934,00 €
Buxerolles	16 981 €	16 648,00 €
Mignaloux-Beauvoir	6 315 €	6 135,00 €
Montamisé	3 468 €	3 468,00 €
Biard	1 733 €	1 733,00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>199 265,00 €</b>	<b>194 825,00 €</b>
<b>PRODUITS DIVERS</b>		
Vente de chèques vacances	89 000,00 €	87 030,00 €
Vente de chèques lire/disque/culture	9 715,00 €	2 545,00 €
Vente tickets cinéma CGR	15 000,00 €	6 377,00 €
Vente coupons sport	11 000,00 €	2 002,00 €
Vente de cartes Tam Tam Ice	2 175,00 €	1 755,00 €
Vente CESU	2 382,00 €	3 239,00 €
<b>Total ventes</b>	<b>129 272,00 €</b>	<b>102 948,00 €</b>
Commission distributeurs de boissons	12 332,00 €	6 361,42 €
Commission sur panneaux affichages	500,00 €	500,00 €
Remboursement de prêts par les agents	67 300,00 €	36 155,56 €
Cotisation des adhérents	1 480,00 €	1 147,00 €
Intérêts livret CM		
Remboursement de bons de caisse		
<b>Total commission/adhésion</b>	<b>81 612,00 €</b>	<b>44 163,98 €</b>
<b>Total recettes</b>	<b>410 149,00 €</b>	<b>341 936,98 €</b>

Section dépenses	Prévisionnel dépenses 2015	dépenses
<b>ACHATS ET DONNS</b>		
Achat chèques vacances		104 872,10 €
Achat de chèques vacances famille et loisirs	137 220,00 €	132 738,60 €
Achat chèques lire/disque/culture	13 075,00 €	8 649,60 €
Achat tickets cinéma CGR	33 943,00 €	17 363,00 €
Achat coupons sport	16 120,00 €	8 900,60 €
Achat cartes Tam Tam Ice	4 799,00 €	6 620,00 €
Achat CESU	2 880,00 €	3 866,00 €

*pas de  
prévisions?*

budget  
atteint

Frais de Garantie obsèques	20,00 €	20,00 €	budget atteint
Garantie obsèques	1 531,00 €	1 514,64 €	budget atteint
<b>Total achats</b>	<b>209 588,00 €</b>	<b>284 544,54 €</b>	
Dons chèques cadhocs Naissances/adoption	2 593,00 €	2 472,00 €	budget atteint
Dons chèques cadhocs Rentrée scolaire	6 339,00 €	3 950,00 €	
Dons chèques cadhocs Jouets de Noël	26 225,00 €		
Don animation et gouters de Noël	20 000,00 €		
Don aide au BAFA	1 160,00 €	940,00 €	
Don secours Buxerolles	279,00 €	490,56 €	
Don secours Mignaloux-Beauvoir	300,00 €		
Don secours CCAS de Migné-Auxances	690,00 €		
Don secours Montamisé			
Don secours Biard			
Don secours CCAS Poitiers	600,00 €	305,00 €	
Don décès	2 135,00 €		
<b>Total dons</b>	<b>60 321,00 €</b>	<b>8 157,56 €</b>	
<b>TOTAL ACHATS/DONS</b>	<b>269 909,00 €</b>	<b>292 702,10 €</b>	

<b>Section dépenses</b>	<b>Prévisionnel dépenses 2015</b>	<b>dépenses</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>		
Honoraires Cabinet comptable Gorry	4 800,00 €	4 560,00 €
Honoraires Commissaire aux comptes	4 320,00 €	4 320,00 €
Commission sur commande billetteries	2 736,00 €	66,00 €
Frais envoi commande billetteries	1 452,00 €	
Services bancaires	1 204,00 €	184,36 €
<b>Total frais de gestion</b>	<b>14 512,00 €</b>	<b>9 130,36 €</b>
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats de petits matériel et mobiliers	150,00 €	
Achat de fournitures de bureau	652,00 €	433,51 €
Maintenance informatique, logiciel	2 125,00 €	2 630,39 €
Assurances et contrats divers	2 103,00 €	2 186,45 €
Frais de receptions	38,00 €	
Frais d'élections	1 500,00 €	
<b>Total frais de fonctionnement</b>	<b>6 568,00 €</b>	<b>5 250,35 €</b>
<b>TOTAL PRETS FRAIS DE GESTION ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>21 080,00 €</b>	<b>14 380,71 €</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>Prévisionnel dépenses 2015</b>	
	<b>290 989,00 €</b>	<b>307 082,81 €</b>

**TOTAL GENERAL 2015**

<b>Total réalisé recettes dépenses</b>	recettes 2015	dépenses 2015	Total
--	---------------	---------------	-------

## Actions gelées pour 2015

Tous les prêts

Chèques vacances famille loisirs gratuit à hauteur maximum de 137 220 €

Total réalisé recettes / dépenses	Recettes	Dépenses	Total
	341 936,98 €	307 082,81 €	34 854,17 €

Madame **GORRY** refait l'historique des problèmes financiers.

Au mois de juin, il y avait un déficit de 195 000 € (il semblerait qu'il y ait eu un problème d'extraction du logiciel 123 CE).

L'hémorragie a continué jusqu'au mois d'avril, date à laquelle un plan de redressement a été commencé.

Pour l'instant, il n'y a pas de dérapage. Il devrait y avoir beaucoup de remboursements au niveau des prêts immobiliers. Par contre, il y a encore beaucoup de choses à payer. Des factures ne nous sont pas encore parvenues.

Quant aux recettes, il n'y a rien de particulier par rapport à 2014.

Le problème qui subsiste est l'Arbre de Noël. En 2014, il a coûté environ 47 000 €.

Au vu de la trésorerie actuelle, monsieur **MORILLON** estime que nous ne pourrions disposer que de 19 000 € ;

Il reste 3 mois pour l'exercice et nous ne pourrions pas dépasser ces 19 000 €.

1 - Monsieur **COMBES** voudrait que l'on demande à la mairie de financer l'Arbre de Noël

2 - Plusieurs idées sont évoquées :

- baisser le montant des chèques **CADHOCS** et pour cela, il faut évaluer le nombre d'enfants par rapport au nombre d'adhérents. Cette année, nous avons environ 300 adhérents de moins et on a seulement 19 000 € à disposer.
- Supprimer les chèques **CADHOCS** et le spectacle.

3 - Il faut préparer un budget pour la fin d'année et prévoir également quelles vont être les dépenses.

Nous avons fait une estimation de montant de chèques **CADHOCS** Noël pour 854 enfants en gardant les mêmes tarifs, à savoir :

Enfants nés de 2013 à 2015 = 98 x 15 € = 1.470 €

Enfants nés de 2005 à 2012 = 653 x 25 € = 16.325 €

Enfants nés en 2004 = 103 x 30 € = 3.090 €

Soit un total de 20 885 €

### **Autre hypothèse :**

Si nous octroyons 15 € pour les 854 enfants, cela ferait un total de **12 810 €**.

En 2014, nous avons dépensé environ 2 500 € pour les goûters.

Si nous devons faire un arbre de Noël, il faudra se renseigner pour une date et faire une réservation pour le Hall du Parc des Expos.

## **QUESTION 3 / ELECTIONS- RENOUVELLEMENT MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **Calendrier des délais**

- Date des élections fixée au vendredi 20 novembre 2015 -
- Date clôture candidatures fixée au vendredi 9 octobre 2015 à 17 h 30 - 2015
- Envoi bulletin candidature aux adhérents et agents par mail 123CE dès à présent-
- Information sur SITE INTERNET du COMAS des élections prochaines -
- Information sur PEDRO - des élections prochaines
- Mise sous pli + réservation salle pour le mardi 13 octobre 2015 de 9h à 12h  
Convocations membres du Bureau + salle à réserver:
- Date de consultation Liste électorale et Réclamation aux fins d'inscription ou radiation du vendredi 6 octobre jusqu'au vendredi 23 octobre à 17h.
- Clotûre des votes fixée au jeudi 19 novembre 2015 minuit
- Remise des bulletins de vote par la Poste au bureau de vote vendredi 20 /11 à 9 heures :
- Dépouillement vendredi 20 novembre 2015 de 9h à 12h  
La publication des résultats se fera par les différents moyens mis à notre disposition : BIP, INTRANET, MAILS, etc...
- Proclamation des résultats vendredi 20 novembre 2015 à partir de 14h
- Réunion 1<sup>er</sup> Conseil d'administration et élections membres du Bureau mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015 de 9h à 12h

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **↓ QUESTIONS D'AGENTS**

1. Un agent arrive dans la collectivité par voie de mutation. Il demande s'il peut adhérer pour cette année ? **Réponse du CA : NON.**
2. Un agent réintègre la collectivité suite à la fin de sa mise en disponibilité. Il demande s'il peut adhérer cette année ? **Réponse du CA : NON**




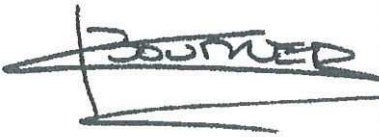
3. Un enfant à charge du père qui retourne avec sa mère pour éviter de longs trajets suite à son apprentissage. La mère demande à bénéficier des CADHOC rentrée scolaire. **Réponse du CA : NON**, il faut qu'il soit à charge fiscalement

✚ **Planning des prochaines réunions /**

Prochain Conseil d'Administration fixé le 2 octobre à partir de 14 heures, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation de PV du 17 septembre 2015
- Décisions budgétaires (Arbre de Noël)
- Questions diverses

**Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.**

Secrétaire de séance,		La Présidente,
Margaret PERE		
		Claudine BOUDIER